

CRAS-SUR-REYSSOUZE

FLASH INFOS

Septembre 2018



Crassoise, Crassois,

Le temps des vacances s'achève...

Ce qui marque le rythme d'une commune à quelques semaines de l'automne, c'est la rentrée des classes, déjà bien préparée par nos services communaux.

C'est aussi, pour les associations, le rendez-vous des premières rencontres avec les adhérents, les nouveaux membres, et leur encadrement de bénévoles.

Pour votre commune, cet automne sera dans son histoire, un moment important. A travers la lecture de ce flash infos de septembre 2018, nous souhaitons porter à votre connaissance des projets majeurs en cours.

Bonne lecture et que chacune et chacun, après avoir « emmagasiné » des vitamines naturelles, grâce au soleil généreux de l'été, trouve force et enthousiasme.

SOMMAIRE



Réfléchir à un avenir commun

P. 2



Commune nouvelle : quelques repères

P. 3



Une histoire commune, un avenir nouveau ?

P. 4 et 5



Chantier sur la Reyssouze

P. 6



Rentrée 2018 : Nouveaux horaires

P. 6



Construction de l'espace socioculturel

P. 6

Vers la fin de Cras-Sur-Reyssouze ?

Sûrement pas ! Bien au contraire !

Vous avez pu lire dans la presse, en juillet et en août, qu'une réflexion sur l'opportunité de créer une commune nouvelle est engagée. Rassurez-vous, même en temps de canicule, vos élus n'ont pas fait d'insolation, ni perdu la tête...

Mais, le désengagement de l'Etat envers les communes, les contraintes administratives toujours plus nombreuses et lourdes, les mutations en matière de gouvernance des collectivités nous ont conduit à réfléchir à un rapprochement plutôt que de le subir, à terme.

Il est des décisions délicates à prendre ; il est aussi des contextes dans lesquels il faut savoir les prendre. La création d'une commune nouvelle en est une et on peut entendre les interrogations qui se posent. Elles méritent quelques compléments d'information.

Le dispositif législatif de la commune nouvelle est une opportunité qui permet aux territoires ambitieux de mener des projets, de mutualiser les moyens sans pour autant perdre leurs racines et leur identité.

La France comptait, au 1^{er} janvier 2018, 560 communes nouvelles regroupant près de 1 900 communes déléguées et 1,9 million d'habitants. Plus de 10 % des communes françaises sont en réflexion et environ 150 projets sont déjà recensés pour le 1^{er} janvier 2019. Demain, ce seront bien ces communes qui seront novatrices.

L'identité de nos villages doit perdurer car ils constituent le premier échelon de proximité pour la vie sociale et associative.

Avoir une mairie, une école, des commerces... dans chacun de nos villages est et restera une priorité. Cela crée des liens entre les habitants, évite le repli et l'anonymat des grands ensembles.

De nombreux défis sont et seront à relever comme le maintien des services de proximité, l'entretien et la mise aux normes du patrimoine, l'organisation de l'urbanisation, l'accompagnement de l'enfance, ...

Mais pour cela, il faut des moyens financiers et une population suffisante pour organiser certains services aux habitants.

Le regroupement de nos communes, il y a plus de 50 ans dans l'un des premiers districts ruraux de France, puis dans la Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse, ont permis à notre territoire de

bénéficier d'une dynamique et de lui apporter des services quasiment identiques à ceux des territoires urbains.

La crainte – déjà à l'époque – de perdre l'identité de nos communes a vite cédé la place à la reconnaissance de la démultiplication des moyens procurée par le regroupement.

Notre récente intégration dans la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse était nécessaire pour développer l'aménagement et l'attractivité de notre territoire mais elle ne pourra pas tout faire...

Les plus grandes communes pourront compléter les services de proximité à la population, avec leur budget propre, tandis que les plus petites se verront contraintes à se contenter du minimum.

Les dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales se réduisent d'année en année. Pour exemple : la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui constitue la principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux communes, était de 902 000 € en 2015 pour les 6 communes ayant engagé la réflexion ; Elle est estimée à seulement 675 000 € en 2019 !!!

Nous ne voulons pas être réduits à choisir entre diminuer les services à la population ou augmenter les impôts.

Au vu de cette situation, six maires soucieux de l'avenir et du développement futur de leurs communes ont engagé une réflexion pour étudier objectivement les avantages et inconvénients de ce nouveau dispositif.

Nous avons voulu le faire en toute transparence avec l'ensemble des élus municipaux mais aussi avec vous tous, habitants et habitantes.

Il nous paraît aujourd'hui opportun et pertinent pour nos six communes de s'associer dans le cadre d'un réel projet de territoire. Ce projet ne pourra aboutir que s'il retient l'adhésion du plus grand nombre.

L'issue de cette réflexion n'est pas encore connue. Mais il serait navrant que nous passions, par frilosité, à côté des opportunités qui nous sont offertes.

Le village de Cras-sur-Reyssouze restera Cras-sur-Reyssouze s'il sait innover, et non s'il se replie sur lui-même, dans une posture d'attentisme !

Gérard PERRIN

Commune nouvelle :

quelques repères

Depuis fin avril, les maires des communes de Bereziat, Marsonnas, Montrevel, Cras, Malafretaz et Etrez se sont retrouvés pour **EXPLORER** la faisabilité de se regrouper volontairement en une commune nouvelle.

Une commune nouvelle, c'est quoi ?

- C'est une collectivité territoriale pleine et entière.
- Elle dispose des mêmes droits et obligations en termes de services publics.
- Son fonctionnement et son organisation sont adaptés à l'existence des communes fondatrices.



Pourquoi une réflexion sur ce projet de commune nouvelle ?

Depuis plusieurs années, la France a engagé un important travail de réorganisation du territoire national, tant à l'échelle des régions, des communautés de communes que des communes - en favorisant le rapprochement de ces dernières.

Aujourd'hui, dans un contexte institutionnel et financier en pleine évolution - renforcement des pouvoirs des régions et de l'intercommunalité d'un côté, affaiblissement des compétences des communes et de leurs ressources de l'autre -, la commune nouvelle représente une opportunité.

Les communautés de communes et d'agglomération vont être conduites à se recentrer sur leurs compétences obligatoires, abandonnant un certain nombre d'actions facultatives.

Divers champs de compétences des anciennes communautés, repris dans un premier temps lors des regroupements d'intercommunalités, vont donc retourner aux communes.

Aussi les communes devront avoir la capacité de mener des actions de proximité sur leur territoire.

La formule de la commune nouvelle permet, sans remettre en cause les services publics de proximité, d'avoir une organisation plus efficiente, d'optimiser les ressources financières et de renforcer notre influence au sein de notre communauté d'agglomération.

Ce qui nous rapproche

Un projet qui se fonde sur des valeurs partagées :

- L'égalité des citoyens devant le service public ;
- L'attachement à la solidarité et la coopération entre nos territoires ;
- La qualité, la performance, l'efficacité et surtout le maintien du service public ;
- Le maintien des services de proximité, notamment les mairies, les écoles, les services postaux... afin d'assurer aux habitants un cadre de vie accueillant, sécurisant qui leur permette aussi de s'épanouir dans une vie locale riche au niveau associatif, sportif et culturel.
- L'élargissement de l'offre de services à toute la commune nouvelle (ex : aide aux leçons).



Une histoire commune

La charte

Elle constitue un engagement moral des élus actuels envers les habitants de leur commune. Elle représente la conception que se font les élus des communes fondatrices et définit les grandes orientations qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette commune nouvelle.

Elle rappelle le contexte (historique, social, économique, culturel, géographique, etc.), les habitudes de vie, les coopérations existantes.

Elle permet de formaliser le projet commun de territoire : création ou maintien de services publics, égalité d'accès aux services par les habitants, mutualisation et mise en commun des moyens.

Elle permet d'acter la gouvernance et l'organisation du nouveau conseil municipal, le rôle des communes déléguées, la gestion des équipements et services.

Comment pourrait s'organiser la commune nouvelle...

Les communes historiques deviendraient des communes déléguées.

Les maires actuels deviendraient des maires délégués et l'un d'eux serait élu maire de la commune nouvelle par le conseil municipal.

Le nouveau conseil municipal serait composé de la totalité des élus actuels des conseils municipaux, jusqu'en 2020.

Chaque commune déléguée :

Créerait un conseil communal

(composé de l'ensemble des membres actuels du conseil municipal).

Ainsi, chaque commune continuerait à réunir son conseil comme actuellement et disposerait d'un budget qui lui permettrait de gérer tous les projets en cours ; ou d'autres qu'elle souhaiterait mettre en œuvre sur son territoire. Le conseil communal pourrait toujours délibérer sur les affaires concernant son territoire.

Bénéficierait :

- d'une dotation d'investissement, destinée à financer l'acquisition de matériel ou la réalisation de travaux ;
- d'une dotation de gestion locale, destinée au fonctionnement des équipements de proximité ;
- d'une dotation d'animation locale, destinée au financement du bulletin municipal ou au versement de subventions aux associations, par exemple.

Conserverait sur son territoire :

- le pouvoir de police ;
 - la gestion des équipements et des services ;
 - la possibilité d'implanter ou d'aménager des équipements de proximité ;
 - la gestion des demandes d'urbanisme.
- Les services de comptabilité et de gestion seraient regroupés afin d'en optimiser le fonctionnement.

Une union et pas une fusion

Chaque commune garderait son nom et ses limites territoriales...
Chaque mairie resterait ouverte et vous permettrait d'effectuer vos démarches habituelles...



Novembre
Délibérations des conseils municipaux pour ou contre la création d'une commune nouvelle.

Octobre
Communication en direction de la population.

10 septembre
Réunion de tous les élus municipaux animée par Territoires Conseils et résultat des contributions.

Mi-juillet
- Conférence de presse informant la population de la réflexion autour de la commune nouvelle ;
- Travail en groupes (gouvernance, projet de territoire, charte, finances).

De juillet au 3 septembre
Mise en place d'un registre de concertation à destination des conseillers municipaux des 6 communes.



Des questions, réactions...
Venez nous rencontrer lors de nos permanences pour connaître l'état d'avancement de la réflexion et/ou poser vos questions.

Un avenir nouveau ?

Chantier en cours sur la Reyssouze

Le moulin du Souget est contourné par une « Morte » qui constitue l'ancien lit de la rivière.

Ce bras de contournement long de 1200 mètres a été aménagé pour permettre une libre circulation des poissons et des sédiments tout en créant un milieu particulièrement attractif pour la biodiversité.

La berge rive droite de la morte a été talutée en pente douce pour recevoir des plantations d'hélophytes (plantes aquatiques) et des arbustes à l'automne.

Des galets ont été disposés dans le fond du lit pour diversifier les écoulements. Des troncs d'arbres ont également été ancrés le long des berges pour constituer des caches à poissons et faire varier localement la hauteur de l'eau.



L'aménagement de la prise d'eau de la Morte est achevé.

Les points bas dans la digue des Puthods située en rive droite de la Reyssouze sont en cours de comblement depuis le 27 août.

Rentrée 2018 : Nouveaux horaires



La **semaine des 4,5 jours** pour l'école de Cras-sur-Reyssouze va perdurer à la rentrée de septembre 2018, avec des modifications horaires.

Les nouveaux horaires de cours pour toutes les classes du primaire et de la maternelle seront :

8h30 à 12h00 et **14h00 à 16h10** le lundi, mardi et vendredi.

8h30 à 12h00 le mercredi et le jeudi.

Les Temps d'Accueil Périscolaire se dérouleront le jeudi de **14h00 à 16h00**.

Construction de l'espace socioculturel



Ce programme va démarrer en septembre

Un premier volet, sur 2 à 3 semaines, qui consiste en la réalisation des travaux de terrassement de l'espace socioculturel va être réalisé. Nous avons souhaité engager ces travaux de terrassement dans une période favorable.

La zone chantier sera strictement séparée de l'accès à l'école maternelle. Des consignes ont été données pour éviter toute circulation de camion pendant les heures d'entrée-sortie.

L'appel d'offres pour les différents autres corps de métiers va être lancé prochainement. Nous devrions donc pouvoir engager la suite des travaux en début d'hiver.